

Mode d'emploi

1. Remplissez les deux volets en indiquant les jours de présence de votre enfant à l'accueil de loisirs.
2. Transmettez le bulletin à la Direction de l'Éducation : par mail à enfance@villeneuve-saint-georges.fr ;
Ou en le déposant à la Direction de l'Éducation (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres).
3. Après validation de votre réservation :
 - si vous êtes présent à la Direction de l'Éducation, la partie du bulletin réservée aux familles sera tamponnée, validée, puis détachée et remise (conservez là précieusement) ;
 - si vous avez transmis votre bulletin par mail ou l'avez déposé dans la boîte aux lettres, la Direction de l'Éducation vous adressera en retour, par mail, de votre réservation validée.

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT

Accueil de loisirs mixte Anatole France (Écoles : Anatole France, Marc Seguin, Jean Zay, Berthelot et Jules Ferry)	01 43 82 63 63
Accueil de loisirs mixte Saint-Exupéry (Écoles : Saint-Exupéry, Paul Bert et Jean de la Fontaine)	01 43 89 15 70
Accueil de loisirs mixte Condorcet (Écoles : Condorcet, Victor Duruy, Anne Sylvestre et Paul Vaillant Couturier)	06 73 04 13 37

Pendant les vacances scolaires, l'inscription s'effectue à la journée ou à la demi-journée.

MATIN : accueil de 7h à 9h. **MIDI :** 11h30 à 13h30. **SOIR :** départ de 17h à 19h

Les enfants pourront fréquenter l'accueil de loisirs uniquement les journées réservées, celles non utilisées seront automatiquement facturées.

Les Données à caractère personnel collectées sont destinées à la Mairie de Villeneuve Saint-Georges et sont nécessaires à l'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire en cours. La Mairie de Villeneuve Saint-Georges se fonde sur son intérêt public pour traiter vos données. L'accès aux données est strictement limité aux collaborateurs de la Mairie de Villeneuve Saint-Georges en charge des traitements relatifs à la Direction de l'éducation. Elles sont conservées uniquement pour l'année scolaire en cours. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et de limitation du traitement des données vous concernant ainsi que du droit de communiquer des directives sur le sort de vos données après votre mort. Vous pouvez exercer vos droits en contactant le DPO de la Mairie de Villeneuve Saint-Georges à l'adresse suivante : apd@villeneuve-saint-georges.fr. Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de contrôle, à savoir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Accueils de loisirs RÉSERVATIONS VACANCES DE NOËL

Du lundi 21 décembre
au jeudi 31 décembre 2026



**Fin des inscriptions le
vendredi 27 novembre 2026**

**Direction de l'éducation
Service Enfance**

29 rue Henri Janin

01.71.34.60.03 - enfance@villeneuve-saint-georges.fr

Exemplaire à transmettre à l'accueil de loisirs

Nom et prénom de l'enfant :
Date de naissance :
École fréquentée:
Accueil de loisirs fréquenté :
Numéro de téléphone :

Merci d'entourer les jours (J) de présence et les repas (R) ou en ½ journée matin (M) ou après-midi (AM) de votre enfant. Pensez à cocher le repas si votre enfant déjeune (demi-journée ou journée).

NOËL

Du 21 au 24 dec	Lundi 21		Mardi 22		Mercredi 23		Jeudi 24		Vendredi 25
journée	J	R	J	R	J	R	J	R	Férié
½ journée	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	
Du 28 au 31 déc.	Lundi 28		Mardi 29		Mercredi 30		Jeudi 31		Vendredi 01
journée	J	R	J	R	J	R	J	R	Férié
½ journée	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	

Fait à Villeneuve-Saint-Georges le :
Signature :

Exemplaire à conserver par la famille

Nom et prénom de l'enfant :
École fréquentée :
Accueil de loisirs fréquenté :

Merci d'entourer les jours (J) de présence et les repas (R) ou en ½ journée matin (M) ou après-midi (AM) de votre enfant. Pensez à cocher le repas si votre enfant déjeune (demi-journée ou journée).

NOËL

Du 21 au 24 dec	Lundi 21		Mardi 22		Mercredi 23		Jeudi 24		Vendredi 25
journée	J	R	J	R	J	R	J	R	Férié
½ journée	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	
Du 28 au 31 déc.	Lundi 28		Mardi 29		Mercredi 30		Jeudi 31		Vendredi 01
journée	J	R	J	R	J	R	J	R	Férié
½ journée	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	

Fait à Villeneuve-Saint-Georges le :
Signature :